

AUDIT « ERGONOMIE AU TRAVAIL »

Pourquoi faire un audit sur l'ergonomie au travail ?

Il est fondamental d'améliorer l'ergonomie des postes de travail pour assurer durablement la productivité de son entreprise, tout en respectant les réglementations en vigueur.

Réfléchir à l'ergonomie du poste de travail permet de prévenir un grand nombre de Risques Professionnels chez les salariés, et notamment les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).

En effet, de nombreuses maladies professionnelles sont provoquées ou aggravées par une mauvaise ergonomie des postes de travail.

Les troubles résultant d'une mauvaise ergonomie vont engendrer une hausse sensible de l'absentéisme, une baisse de la productivité et donc un déclin des performances de la société.

Pour toutes ces raisons sanitaires, économiques et légales, l'entreprise a tout intérêt à lutter contre ces phénomènes.

Comment se déroule notre audit sur l'ergonomie au travail ?

Un audit en 5 phases :

Phase 1 : Recensement des postes de travail à analyser

Le consultant évalue les contraintes fonctionnelles et organisationnelles liées aux postes de travail. Il analyse les contraintes auxquelles les salariés sont exposés et l'impact des facteurs de risques de TMS/RPS ou d'accidents du travail.

Phase 2 : Observation de l'activité

L'expert ergonomiste évalue les salariés en situation de travail.

Phase 3 : Prise en compte des mesures existantes

L'expert ergonomiste relève les actions déjà mises en place dans le cadre de la Qualité de Vie au Travail (QVT).

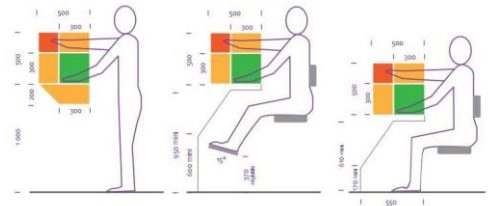
Phase 4 : Analyse des situations de travail

Il vérifie que les tâches confiées aux salariés sont en adéquation avec les fiches de poste, avec la prévention des Risques Professionnels et prend en compte les besoins selon les profils des salariés.

Phase 5 : Synthèse et propositions de pistes d'amélioration

Durée : 16 jours à raison de deux jours par semaine pendant deux mois.

GUIDE DU POSTE DE TRAVAIL



Objectifs de l'audit

Analyser en détail la situation des employés, ainsi que l'ensemble des actions qu'ils doivent effectuer au quotidien.

Déceler les sources de problèmes et dynamiser la politique de prévention des Risques Professionnels.

Réaliser une cartographie des risques associés aux postes de travail et à la nature des activités. Être force de proposition sur des pistes d'amélioration continue des conditions de travail

Concevoir des solutions pratiques, prêtes à l'emploi.

Les éléments évalués dans l'audit

- Les espaces de mouvement et les distances de sécurité
- Les postures
- Le levage de charges
- La surveillance et la maintenance des installations
- Les modes opératoires et les moyens de travail
- L'environnement de travail en général (température, éclairage, propreté, bruit, humidité...)

Notre valeur ajoutée

Nos consultants sont des experts en ingénierie des facteurs humains et possèdent une solide expérience dans ce domaine.

Contact

Mme REGUIG Samia, référente pédagogique
06 19 63 47 27
s.reguig@lobpse.com